

ADC – AUTO-ÉCOLE DU CENTRE

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS D

Préparation aux épreuves théorique et
pratique de la catégorie D



Organisme	ADC Auto École du Centre - Centre de formations
Adresse	80 rue Schoelcher, 97232 Le Lamentin
Autre site	Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin
Téléphone	0596 513 493
Courriel	adc-auto-ecole@wanadoo.fr
Site internet	https://www.autoecole-martinique.fr/
Responsable pédagogique	M. Eddy VILLET

Informations essentielles

Intitulé	Formation à la conduite des véhicules de transport de personnes - Permis de conduire catégorie D
Catégorie visée	Permis D : véhicules affectés au transport de personnes comportant plus de 9 places assises, conducteur compris. Une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg peut être attelée.

Référentiel	Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et réglementation en vigueur relative à l'examen du permis de conduire des catégories du groupe lourd, notamment la catégorie D.
Public visé	Toute personne souhaitant acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la conduite en sécurité d'un véhicule de transport en commun de personnes relevant de la catégorie D.
Prérequis d'admission	• Être titulaire du permis B en cours de validité. • Être âgé d'au moins 24 ans, sauf dans le cadre d'une formation professionnelle de conducteur ouvrant droit à une dérogation réglementaire. • Être reconnu apte à la conduite par un médecin agréé. • Satisfaire aux conditions administratives d'inscription et maîtriser la lecture et l'écriture du français nécessaires au parcours.
Durée	160 heures
Dates et horaires	Cours théoriques : sur application ENPC et salle le jeudi de 14h00 à 15h00 Cours de plateau : Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 08h00 à 12h00 Cours pratiques : à déterminer avec le formateur
Lieux	80 rue Schoelcher et/ou Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin ; aire de maniabilité et voies ouvertes à la circulation répondant aux exigences réglementaires.
Délai d'accès	A la demande
Tarif	Prix HT : 1850,00 € Prix TTC : 2007,25 €
Financement	Employeur, CPF, OPCO, France Travail, Région, paiement individuel
Modalités	Formation présentielle alternant apports théoriques, exercices pratiques hors circulation, conduite sur voies ouvertes à la circulation et bilans de progression.
Épreuve théorique	Épreuve théorique générale (ETG), sauf dispense réglementaire. La dispense est notamment possible en cas de réussite au code ou d'obtention de la dernière catégorie de permis depuis 5 ans maximum, hors catégorie AM et sous réserve des conditions en vigueur.

Objectifs de la formation

Objectif général	Acquérir les compétences nécessaires pour conduire un véhicule de catégorie D de manière autonome, sûre, responsable, confortable pour les passagers et respectueuse des autres usagers.
Résultats attendus	• Connaître les principales règles de circulation et la signalisation spécifique. • Maîtriser les vérifications de sécurité, les connaissances techniques et l'entretien courant du véhicule. • Réaliser les manœuvres en marche avant et en marche arrière avec précision et sécurité. • S'insérer dans la circulation sans gêner ni surprendre les autres usagers. • Adopter une conduite souple, préventive et économique adaptée au transport de

	personnes. • Se présenter aux épreuves réglementaires du permis D.
Reconnaissance visée	Permis de conduire de la catégorie D, délivré par l'autorité administrative après réussite aux épreuves réglementaires.
Véhicules accessibles	Véhicules affectés au transport de personnes comportant plus de 9 places assises, conducteur compris, avec possibilité d'atteler une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg.

Programme pédagogique

Compétence 1 du REMC	Maîtriser le maniement du véhicule de catégorie D dans un trafic faible ou nul : installation, commandes, contrôles, démarrage, arrêt et manœuvres.
Compétence 2 du REMC	Appréhender la route en fonction du gabarit et circuler dans des conditions normales en assurant la sécurité et le confort des passagers.
Compétence 3 du REMC	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers en anticipant les risques propres aux véhicules lourds.
Compétence 4 du REMC	Pratiquer une conduite autonome, sûre, souple et économique, adaptée au transport collectif de personnes.
Formation théorique	Réglementation routière et du transport de personnes ; signalisation spécifique ; dimensions, masses et gabarit ; mécanique et équipements de sécurité ; comportement en cas de panne ou d'accident ; conduite préventive et éco-conduite ; préparation à l'ETG lorsqu'elle est requise.
Formation hors circulation	Interrogations écrite et orale ; vérifications courantes de sécurité ; connaissances techniques et réglementaires ; gestes et postures ; exercice de maniabilité en marche arrière sur aire aménagée.
Formation en circulation	Installation et sécurité à bord ; utilisation des commandes ; prise d'information ; adaptation de l'allure ; positionnement ; intersections et changements de direction ; croisements et dépassements ; arrêts ; autonomie ; partage de la chaussée ; maintien des espaces de sécurité et confort des passagers.

Organisation de la formation

Méthodes pédagogiques	• Apports théoriques et échanges guidés. • Démonstrations et exercices progressifs. • Mises en situation hors circulation et en circulation. • Conduite commentée, autoévaluation et bilans réguliers au regard des compétences du REMC.
Moyens pédagogiques	• Salle de formation et supports réglementaires. • Livret d'apprentissage numérique et fiche de suivi. • Aire de maniabilité conforme aux exercices préparés.

	• Véhicule de catégorie D équipé pour l'enseignement de la conduite et répondant aux exigences réglementaires.
Encadrement	Enseignants de la conduite titulaires de l'autorisation d'enseigner en cours de validité et de la qualification requise pour les catégories du groupe lourd.
Accessibilité	Les besoins sont recueillis dès le premier contact. Les adaptations possibles sont étudiées avec le candidat et le référent handicap, dans le respect des exigences de sécurité, de l'aptitude médicale à la conduite et des possibilités réglementaires.
Contact handicap	Madame Gilberte JEAN – Tél.06 96 20 56 28 - gilbertejean29@gmail.com

Évaluation et certification

Évaluation initiale	Évaluation préalable destinée à apprécier les acquis, les aptitudes et le volume prévisionnel de formation. Un compte rendu est remis au candidat.
Évaluations en formation	Évaluations formatives et bilans de compétences réalisés tout au long du parcours à partir du livret d'apprentissage et de la grille du REMC.
Épreuve théorique générale	ETG de 40 questions. Réussite à partir de 35 réponses exactes, sauf dispense réglementaire en cours de validité.
Épreuve hors circulation	Épreuve d'admissibilité de 30 minutes comprenant interrogations écrite et orale, vérifications courantes de sécurité et exercice de maniabilité. Réussite avec plus de 16 points, sans note éliminatoire et avec un résultat favorable à la maniabilité.
Épreuve en circulation	Épreuve de 60 minutes sur des itinéraires variés. Réussite avec au moins 17 points et sans erreur éliminatoire ; évaluation de l'installation, des commandes, de la prise d'information, de l'allure, de la réglementation, de la communication, du partage de la chaussée, des espaces de sécurité et de l'autonomie.
Présentation aux examens	La présentation intervient lorsque le niveau requis est atteint, sous réserve de la validité administrative et médicale du dossier et des places attribuées par l'administration. Le candidat est informé des conditions et documents nécessaires.
Validation	La catégorie D est obtenue après réussite à l'ETG, sauf dispense, puis à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation. Le bénéfice de l'épreuve hors circulation est conservé pour 3 épreuves en circulation pendant 1 an maximum, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.
Documents délivrés	Attestation de fin de formation. En cas de réussite, certificat d'examen du permis de conduire favorable, valable 4 mois en France avec un titre d'identité, puis titre définitif intégrant la catégorie D.
Échec ou interruption	Un bilan est proposé afin d'identifier les compétences à renforcer et de définir, avec le candidat, les heures complémentaires ou les modalités de reprise du parcours.

Résultats réclamations et références

Indicateurs de résultats	Taux de réussite : 85 % Taux de satisfaction : 95%
Données de calcul ADC	Taux de réussite : Nombre de stagiaires présentés / sur nombre de stagiaires admis Taux de satisfaction : Le pourcentage de satisfaction globale de la formation est calculé à partir de la moyenne des notes attribuées par les répondants sur une échelle de 1 à 5
Réclamations	Téléphone : 0596 513 493 Courriel : adc-auto-ecole@wanadoo.fr L'établissement accuse réception, analyse la demande, apporte une réponse et conserve la trace des actions engagées.